

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2009 A ETREMBIERES

Présents : P. CUSIN, P. GUERINI, G. RIGAUD, R. BURGNIARD, B. JOUVENOZ, C. NIQUILLE, A. COSTA, R. MABUT, G. REBOIS, B. VERDONNET, G. REIX, J. SIBILLE, A. CARRIER, S. LANCOUD, J. BLANC, J.F. LARUAZ, B. BEYTRISON, L. BAUDET, E. VILAIN, D. GENOUD, C. MEGEVAND, A. LACHAVANNE, F. SANSO, O. MONTANT, J. TISSOT,

Suppléants : V. VIDONNE, S. CHAMOT, H. JOUCLARD, L. HUAU, B. CUSIN, B. FALCONNET,

Absents : J.C. DEPRez, A. MEYER, J.M. AILLOUD, C. PIAZZA, M. MASSON, S. THOMAS, C. BOLO, B. DUBET

Excusés : J.P. DURET, M.C. DUBOUCHET,

Procurations : Claire SUBLET a donné procuration à Odile MONTANT
Joséphine RIVIERE a donné procuration à Gérard REIX
Laurent HERNICOT a donné procuration à Bernard JOUVENOZ
Sophie FRADET a donné procuration à Robert BURGNIARD

- Présentation des associations ski de fond et ski alpin par Mrs JOUCLARD, ETHEVE, CHAUVET, CHAVANNE et NIQUILLE
- Bilan de l'opération « navettes gratuites à la Croisette » du 15 février 2009
- Présentation de l'activité du téléphérique par Mrs GIACOMINI

SYNTHESE

1/ Vote du compte de gestion pour le budget du SMS et de la MDS : suite à des problèmes techniques d'édition du compte de gestion, il doit être à nouveau soumis au vote. Les résultats sont inchangés.

2 / Vote du compte administratif du SMS et de la MDS ET AFFECTATION DES RESULTATS : compte-tenu du vote précédent les comptes administratifs sont remis au vote. Les résultats sont inchangés.

3- / Décision modificative n° 1 – Afin d'équilibrer le BP 2009 du SMS, il convient de prendre une DM

MAISON DU SALEVE

4/ Fixation de nouveaux tarifs d'entrée pour une opération promotionnelle exceptionnelle

L'office du Tourisme d'Annemasse met en place un produit promotionnel à 10€ pour les ½ journées des 9 et 16 avril 2009 comprenant un transport en bus, un aller-retour en téléphérique et une visite de la MDS. Le prix d'entrée de la MDS serait fixé à 2.50 € pour cette opération.

5/ Autorisation à donner au président pour ajuster les prix de vente des produits de la boutique en fonction des besoins : des marges sur la vente des produits de la boutique ont été votées ; il est proposé de donner une autorisation au président pour ajuster les prix pour des produits en stock qui sont difficiles à vendre. Dans tous les cas, ils ne pourront pas être ajustés en dessous du prix d'achat.

6/ Adhésion de la MDS au réseau GRAINE Rhône Alpes : le GRAINE est un réseau constitué par et pour les acteurs de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD) de la Région Rhône Alpes dont l'objet est développer cet EEDD pour tous. Il est ouvert à toute personne ou structure intéressée. Le fait d'intégrer ce réseau permettra de recevoir des aides financières pour monter un projet avec un établissement scolaire.

7/ Mise en place d'un tarif de formation aux enseignants : à la demande d'enseignants de l'ENIL, l'animateur de la MDS est appelé à faire des formations sur le thème des paysages du Saleve. Il faut donc prévoir un tarif formation dont les coûts seraient de 190€ pour une demi-journée et 380€ pour la journée complète. Selon les cas des frais de déplacement seraient à rajouter.

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site de ARCHAMPS 6 F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondusaleve.com. Site Internet : www.maisondusaleve.com

8/ Demande de subvention au titre du programme INTERREG IV : le SMS sollicite des financements européens au titre du programme INTERREG VI France-Suisse. Ceci concerne des actions de la MDS et sur le massif en vue de valoriser et développer des produits touristiques autour du développement durable entre plusieurs structures franco-suissees.

9/ Demande de subvention pour l'étude du Plan Pastoral Territorial : le SMS va solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat pour l'étude du Plan Pastoral Territorial du Saleve.

10/ Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du jardin de la MDS : suite à l'assujettissement à la TVA de l'entreprise DES PAYSAGES, il convient de passer un avenant.

11/ Indemnisation des stagiaires : suite à un décret de 2008, les stages de plus de trois mois doivent être obligatoirement rémunérés.

12/ Compte rendu des réunions Directive Paysagère et Association Foncière Pastorale : un bilan des réunions du 18/02 et du 18/03 2009 ont été présentés.

13/ Questions diverses

- Fête Mont Saleve en marches fixé au dimanche 6 septembre 2009 à la Croisette
- Séminaire Alliance dans les Alpes

Monsieur Maurice GIACOMINI, maire d'Etrembières accueille les délégués du SMS en soulignant l'intérêt qu'il porte avec son conseil municipal aux actions de préservation du Saleve et au bien-fondé de la Maison du Saleve.

Monsieur Pierre CUSIN, président du SMS le remercie de son accueil et insiste sur son implication et son dynamisme par rapport au SMS.

Le président fait approuver le dernier compte rendu par les délégués et demande l'autorisation de rajouter trois délibérations.

Il précise que pour les délégués ayant reçu la convocation par courrier électronique, il est indispensable d'en accuser réception.

1/ Vote du compte de gestion pour le budget du SMS et de la MDS : suite à des problèmes techniques d'édition du compte de gestion, il doit être à nouveau soumis au vote. Les résultats sont inchangés.

2 / Vote du compte administratif du SMS et de la MDS ET AFFECTATION DES RESULTATS : compte-tenu du vote précédent les comptes administratifs sont remis au vote. Les résultats sont inchangés.

Le comité syndical, après avoir délibéré :

- **ARRETE**, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2008 du **SYNDICAT MIXTE DU SALEVE**
- **DECIDE**
 - ✓ de reporter le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au compte 001 soit 2 900.60 €
 - ✓ de reporter 35160.63 € de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 et 2 900.60 € en recettes d'investissement au compte 1068

Le comité syndical, après avoir délibéré :

- **ARRETE**, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2008 de la **MAISON DU SALEVE**
- **DECIDE**
 - ✓ de reporter l'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte 001 soit 205 013.94 €
 - ✓ de reporter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 188.34 €

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site de ARCHAMPS 6 F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Saleve : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Saleve : info@maisondusaleve.com. Site Internet : www.maisondusaleve.com

Le président a constaté une anomalie au sein des opérations d'ordre budgétaire.

En dépense de fonctionnement, le chapitre 042 (dotation aux amortissements) est doté de crédits à hauteur de 16 227 € ; or, en recette d'investissement le chapitre 040 ne comprend des crédits que pour un montant de 16 226.50 €.

Ces chapitres d'opérations d'ordre doivent obligatoirement, tant en prévisions budgétaires qu'en exécution, être en équilibre parfait. Il convient de prendre une décision modificative pour rétablir cet équilibre de la façon suivante :

020 (dépenses imprévues d'investissement)	- 0.50 €
2805 (concessions et droits similaires)	+ 0.50 €

4/ Fixation de nouveaux tarifs d'entrée pour une opération promotionnelle exceptionnelle

L'office du Tourisme d'Annemasse met en place un produit promotionnel à 10 € pour les ½ journées des 9 et 16 avril 2009 associant le téléphérique du Salève et la Maison du Salève comprenant le transport en bus, un aller-retour en téléphérique et une visite de la Maison du Salève. **Le prix d'entrée de la MDS serait fixé à 2.50 €** par visiteur pour cette opération.

5/ Autorisation à donner au président pour ajuster les prix de vente des produits de la boutique en fonction des besoins

Le président rappelle aux membres du Comité Syndical que des marges ont été votées pour la vente des produits de la boutique. Quelques articles sont difficiles à vendre et il conviendrait d'en diminuer les marges. Le président demande aux membres de l'assemblée, une autorisation pour ajuster les prix des produits en stock difficiles à vendre. Dans tous les cas, les articles ne pourront être vendus en dessous du prix d'achat.

6/ Adhésion de la MDS au réseau GRAINE Rhône Alpes

Le GRAINE est un réseau constitué par et pour les acteurs de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD) de la Région Rhône Alpes dont l'objet est développer cet EEDD pour tous. Il est ouvert à toute personne ou structure intéressée. Pour lui permettre d'intégrer les dispositifs « Les Ekoacteurs », la MDS doit être adhérente et signer une charte. Le fait d'intégrer ce réseau lui permettra de recevoir des aides financières pour monter un projet avec un établissement scolaire. Les adhérents du GRAINE Rhône Alpes s'engagent à inscrire leurs activités éducatives dans les finalités, les valeurs, les objectifs et principes pédagogiques de cette charte. Le montant de la cotisation pour l'année 2009-2010 est fixé à **20€**.

7/ Mise en place d'un tarif de formation aux enseignants

Le président expose aux membres du comité que le personnel de la MDS et du SMS est appelé, dans le cadre de ses fonctions, à dispenser des formations (tourisme, muséographie, architecture, lecture de paysage, nature...) auprès de différents publics professionnels, enseignants ou particuliers. Il faut donc prévoir un tarif formation.

Le président propose de fixer les tarifs ainsi :

- pour une demi-journée 190€
- pour la journée complète 380€

Selon les lieux de formations, des frais de déplacements seraient à rajouter.

8/ Demande de subvention au titre du programme INTERREG IV

Un programme de coopération territoriale européenne France - Suisse nommé INTERREG IV 2007-2013 rassemble les territoires frontaliers de l'Arc Jurassien et du Bassin Lémanique pour inciter à renforcer la dynamique de coopération et favoriser la mise en réseau des acteurs et des structures afin de tirer le meilleur parti des aspects les plus positifs de la frontière. Le Syndicat Mixte du Salève s'associe à la Ferme de Chosal, au Lycée Professionnel de Contamine-sur-Arve pour

Le SMS propose d'inclure dans le programme d'actions des opérations concernant la Maison du Salève et le massif. Il s'agit de développer à la MDS des produits et animations autour du développement durable en direction du public familial et des groupes notamment. Au Salève, cela permettra de mettre en place des infrastructures et de tester des services favorisant les déplacements doux et l'accueil du public. Le président présente le budget de l'opération. L'Europe peut financer jusqu'à 60% les projets de valorisation du tourisme durable transfrontalier, c'est pourquoi nous proposons de la solliciter pour un montant total de **269 132 €**.

9/ Demande de subvention pour l'étude du Plan Pastoral Territorial

Le Président rappelle que le SMS a demandé, en 2008, à la Région Rhône Alpes de pouvoir bénéficier d'un Plan Pastoral Territorial afin de financer des travaux d'amélioration pastorale au Salève.

Pour cela, une étude et une animation sont nécessaires pour lister et chiffrer ces travaux. La Société d'Economie Alpestre et la Chambre d'Agriculture se sont associées pour faire une proposition au SMS dans le cadre du GIE Alpages d'un montant de 16 956 € TTC. De plus, le SMS a estimé à 2 544€ le coût du suivi de cette action par le chargé de mission.

Le Président présente le plan de financement de l'opération :

Coût :	19 500 € TTC
Financement :	
Région Rhône-Alpes	9 750 €
FEADER	3 900 €
Autofinancement :	5 850 €
Total	19 500 €

Le Président propose de solliciter la Région Rhône Alpes et le FEADER pour le financement de cette action.

10/ Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du jardin de la MDS

Le Président rappelle à l'assemblée que le SMS a signé un marché avec le bureau d'étude DES PAYSAGES le 18 janvier 2006. Un premier avenant a modifié l'enveloppe des travaux d'aménagement du jardin ainsi que la rémunération. Le contrat a été passé alors que l'agence Des PAYSAGES n'était pas assujettie à la TVA. Elle l'est depuis 2008 au taux de 19,6%. Le montant du marché, article 5 de la convention du 18 janvier 2006 modifié par l'avenant n° 1 du 12 juillet 2007 passerait de **8 113,93 € TTC à 10 296,57 € TTC**.

11/ Indemnisation des stagiaires Le président rappelle aux membres du comité que depuis 2003 le Syndicat attribue une indemnité aux étudiants effectuant un stage durant leur scolarité. La délibération du 6 décembre 2006 stipulait que l'indemnité était attribuée au mérite selon l'appréciation du président. Le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 précise que les stages d'une durée supérieure à trois mois consécutifs font l'objet d'une gratification mensuelle correspondant à 30% du SMIC.

Le président propose d'annuler les délibérations précédentes se rapportant aux indemnités et de fixer le montant des indemnités de stage comme suit :

- 250€ par mois pour les stages d'une durée inférieure ou égale à trois mois
- 30% du SMIC par mois pour les stages d'une durée supérieure à trois mois consécutifs
- Remboursement des frais de déplacements liés au stage

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site de ARCHAMPS 6 F-74160 ARCHAMPS

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com

Il s'agit d'un compte rendu sommaire de la réunion Directive Paysagère à laquelle a participé monsieur Gérard PEHAUT, sous préfet. Il est rappelé que tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec cette Directive. Les bureaux d'études en tiennent déjà compte dans les révisions de PLU. Un comité de suivi sera mis en place et le SMS, par l'intermédiaire, d'Eric DÜRR, se tient à la disposition des communes qui s'interrogent sur ce document.

Un compte rendu succinct est également fait sur la réunion de l'Association Foncière Pastorale. Il est rappelé que le SMS a acquis 1 ha de bois sur le massif afin de finaliser cette procédure qui devrait aboutir dans l'année et permettre aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour des travaux d'amélioration des alpages.

Présentation du foyer de ski de fond par Mrs Hervé JOUCLARD, Pierre CHAUVET et Lise et Jean-Christophe ETHEVE

Un historique et un aperçu rapide du fonctionnement du foyer de ski de fond depuis 1973 sont présentés aux délégués. Un groupe de bénévoles assure l'ouverture le week-end et pendant les vacances scolaires. Cet hiver 2008-2009 est particulièrement enneigé mais il n'en a pas été de même les hivers précédents d'où la difficulté d'assurer la pérennité de cette activité. D'autre part, le matériel de traçage est obsolète et le bâtiment ancien. Cette saison a permis l'essai d'un double traçage (alternatif et skating) mais cela est rendu difficile par une dameuse qui ne correspond plus aux normes.

Pierre CHAUVET, membre de l'équipe de France, en renfort cet hiver dans l'équipe de bénévoles, souligne que le site du Salève est particulièrement adapté à la pratique du ski de fond.

Présentation du téléski par Mrs Claude NIQUILLE et Yvon CHAVANNE

La piste bleue de la Croisette date de 1972 avec un téléski acheté d'occasion. Sa longueur est de 900 mètres et son fonctionnement assuré par une équipe de 18 bénévoles dont plusieurs jeunes. Il est présenté la maintenance technique des installations avec la nécessité en 2012 de passer une inspection trentenaire. Il est souligné l'intérêt de cette installation qui permet aux jeunes de la région de commencer la pratique du ski. Un fil neige pourrait être utile pour les débutants mais le problème du financement comme pour la dameuse reste entier.

Le président remercie les intervenants et félicite les bénévoles qui font vivre le Salève hivernal.

Pour conclure, M. GIACOMINI fait une présentation rapide **du téléphérique et de sa problématique**. Menacé de fermeture au début du XXIème siècle du fait d'un déficit de fonctionnement, il est aujourd'hui pérennisé grâce au GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) qui permet à l'agglomération d'Annemasse et aux collectivités concernées d'intervenir dans la gestion financière de la structure. D'autre part, la reprise du restaurant de la gare supérieure par M. J.F. SCHLEMMER devrait permettre de relancer la dynamique du téléphérique.

La soirée se termine par le casse croûte traditionnel